

Communiqué de presse du 27 mai 2021

Des prestations complémentaires favorables aux familles dans l'assurance indemnité journalière collective du Groupe Mutuel

Martigny, 27 mai 2021. Le Groupe Mutuel a adapté les conditions de l'assurance indemnité journalière collective pour les rendre conformes à la révision de la LCA au 1^{er} janvier 2022. Simultanément, l'assureur suisse suit les tendances du moment et ajoute à son assurance indemnité journalière des prestations supplémentaires attrayantes, notamment pour les familles.

L'assurance indemnité journalière ne couvre pas que le maintien du salaire en cas d'absence pour cause de maladie, elle constitue également un bon moyen de se positionner en tant qu'entreprise attractive. Une absence prolongée en cas de maladie représente un risque financier pour les collaborateurs. Les employeurs peuvent se différencier dans ce domaine et marquer des points en proposant une couverture complémentaire familiale intéressante, par exemple en cas de maternité, de paternité ainsi que pour la garde d'enfants malades.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le contrat d'assurance (LCA), le Groupe Mutuel n'a pas seulement adapté les conditions générales d'assurance aux modifications légales, il a aussi intégré dans l'assurance des prestations supplémentaires attrayantes, qui vont bien au-delà de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG). La prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé est désormais incluse de manière standard, en plus de l'allocation perte de gain (APG), jusqu'à concurrence du montant de la couverture d'assurance convenue.

«Afin de soutenir les parents, nous offrons une prestation unique au plan national. Les événements familiaux et les absences en cas de maladie font partie de la vie et devraient pouvoir se produire sans générer de soucis financiers supplémentaires. En guise de reconnaissance, les employeurs peuvent offrir à leurs collaborateurs une couverture complémentaire intéressante pour les indemnités journalières en cas de maladie», précise Vincent Claivaz, membre de la Direction et responsable Santé et Prévoyance – Clients Entreprise.

La nouvelle assurance indemnité journalière du Groupe Mutuel permet aux entreprises de proposer à leurs collaborateurs des conditions favorables aux familles en cas de maladie, grâce à une large palette d'options. Par exemple, le congé paternité ordinaire peut être prolongé d'une à deux semaines et la couverture peut dépasser le maximum légal et être portée à 90 ou 100% du salaire AVS. En cas de maternité, le congé peut être prolongé d'une à six semaines et la couverture peut également être augmentée dans les mêmes proportions. Quant à l'adoption, elle bénéficie des mêmes conditions que la maternité et la paternité.

Les autres nouveautés sont:

- L'extension de l'assurance-maternité en cas d'hospitalisation du nouveau-né
- La suppression de l'obligation de notifier les congés non payés
- Le maintien du droit aux indemnités journalières de l'assurance pendant 730 jours en cas d'ajournement de la rente AVS (actuellement limité à 180 jours à partir de 65 ans)

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur la nouvelle assurance indemnité journalière du Groupe Mutuel [ici](#).

Personne de contact pour les médias

Pascal Vuistiner, responsable des relations médias en Suisse Romande
Tél. 058 758 32 08, Mobile 079 537 88 17, pvuistiner@groupemutuel.ch

À propos du Groupe Mutuel

Avec plus de 2700 collaboratrices et collaborateurs répartis dans toute la Suisse, le Groupe Mutuel est au service de 1,3 million de clients individuels et de 25 500 entreprises.

Seul assureur global de Suisse, le Groupe Mutuel se positionne comme le partenaire de référence dans le domaine de la santé et de la prévoyance pour les clients privés et les entreprises. Son chiffre d'affaires dépasse les 5,3 milliards de francs. Grâce à des solutions adaptées à chacun, dans l'assurance de base (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), il figure au 3ème rang des assureurs santé en Suisse. Le Groupe Mutuel propose également une palette de produits complète dans la prévoyance individuelle et les assurances de patrimoine. L'assureur basé à Martigny offre aux entreprises de toutes tailles des solutions pour la perte de gain maladie, l'assurance-accidents (LAA) ainsi que la prévoyance professionnelle (LPP). Dans le domaine des assurances santé pour entreprises, le Groupe Mutuel se situe au 5ème rang national.